

À NE PAS OUBLIER...

DU 4 AU 10 DÉCEMBRE, **JE VOTE CFDT**  
AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE  
LA SNCF ! OK, MAIS POURQUOI ?

SNCF

Je clique ici ou  
je copie-colle  
le lien dans mon  
navigateur web

<https://bit.ly/3eZaz06>

VOYAGEURS

Je clique ici ou  
je copie-colle  
le lien dans mon  
navigateur web

<https://bit.ly/2lCguyA>

RÉSEAU

Je clique ici ou  
je copie-colle  
le lien dans mon  
navigateur web

<https://bit.ly/2UtNNGx>

G&C

Je clique ici ou  
je copie-colle  
le lien dans mon  
navigateur web

<https://bit.ly/38L63n9>

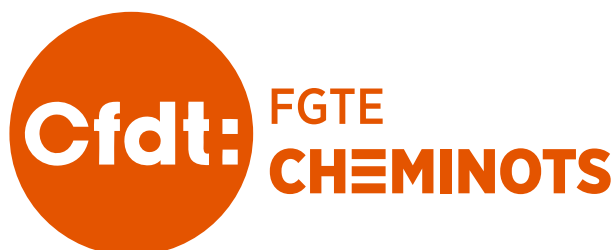
FLASH  
INFOS

SERVICES MÉDICAUX

## BONNE NOUVELLE L'ENTREPRISE POURRA POURSUIVRE SON ACTIVITÉ DE MÉDECINE DE TRAVAIL !

Cela faisait des mois que les services médicaux attendaient cette nouvelle avec impatience. Récemment, la DIRECCTE ÎDF\* a enfin renouvelé l'agrément du Service de santé au travail du Groupe SNCF, pour une durée de cinq ans.

\* Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Île-de-France



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis



01 76 58 12 21



[www.cfdtcheminots.org](http://www.cfdtcheminots.org)

# BONNE NOUVELLE L'ENTREPRISE POURRA POURSUIVRE SON ACTIVITÉ DE MÉDECINE DU TRAVAIL !

## FEU VERT, MAIS...

### L'AGRÈMENT EST ACCOMPAGNÉ DE RECOMMANDATIONS DESTINÉES À PALLIER TROIS PROBLÉMATIQUES

- #1 **Le manque de moyens** pour les secrétaires médicales : la CFDT avait déjà pointé ce problème, car trop de postes ne sont plus couverts.
- #2 **La charge administrative** est trop lourde pour les infirmières : sur certaines régions, elles remplacent purement et simplement les secrétaires médicales.
- #3 **Les locaux vieillissants** et les moyens informatiques inadaptés. ●



Toutes ces recommandations ont déjà été partagées entre la CFDT et la direction. Si les choses s'améliorent, il demeure des axes de progrès sur certains sites. Des dirigeants, accompagnés par leur dogme financier, se voyaient déjà bien externaliser ces services. Certaines organisations syndicales, par dogme ou folie passagère, avaient voté contre le

renouvellement de l'agrément lors de la consultation au CCGPF du mois de décembre 2019, prenant le risque de sacrifier l'emploi de plusieurs centaines de cheminots et de détruire un héritage précieux de l'entreprise ! La CFDT Cheminots continuera à se battre pour sauvegarder l'emploi des cheminots et maintenir les services médicaux au sein de l'entreprise. ●



**DANS LEUR ENSEMBLE, LES SERVICES MÉDICAUX DOIVENT CONTINUER À VIVRE AU SEIN DU GROUPE SNCF. POUR CELA, LA CFDT CHEMINOTS ESTIME NÉCESSAIRE QU'ILS S'OUVRENT AUX CONTRACTUELS AFIN DE POUVOIR BÉNÉFICIER DES MÊMES SPÉCIALISTES ET AUX RETRAITÉS AFIN QU'ILS PUISSENT CONTINUER À ÊTRE SUIVIS PAR LES SPÉCIALISTES QU'ILS ONT PU CONSULTER DURANT TOUTE LEUR CARRIÈRE.**

